

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT**

---

**RAPPORT  
DU CONSEIL DU COMMERCE  
ET DU DÉVELOPPEMENT**

---

**Volume II  
(Première partie de la trente-quatrième session)**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-DEUXIÈME SESSION  
SUPPLÉMENT N° 15 (A/42/15)



**NATIONS UNIES**

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT**

---

**RAPPORT**  
**DU CONSEIL DU COMMERCE  
ET DU DÉVELOPPEMENT**

---

**Volume II**  
**(Première partie de la trente-quatrième session)**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-DEUXIÈME SESSION  
SUPPLÉMENT N° 15 (A/42/15)



**NATIONS UNIES**

New York, 1958

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

### Cote des documents

Les documents de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et ceux du Conseil du commerce et du développement et de ses principaux organes subsidiaires sont identifiés comme suit :

Première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	E/CONF.46/-
Sessions ultérieures de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	TD/-
Conseil du commerce et du développement .....	TD/B/-
Commission des produits de base .....	TD/B/C.1/-
Commission des articles manufacturés .....	TD/B/C.2/-
Commission des invisibles et du financement lié au commerce ..	TD/B/C.3/-
Commission des transports maritimes .....	TD/B/C.4/-
Comité spécial des préférences .....	TD/B/C.5/-
Commission du transfert de technologie .....	TD/B/C.6/-
Commission de la coopération économique entre pays en développement .....	TD/B/C.7/-
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme	TD/B/WP/-
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives .....	TD/B/RBP/-
Série de documents d'information du Conseil .....	TD/B/INF./-
Série de documents du Conseil émanant d'organisations non gouvernementales .....	TD/B/NGO/-

Les trois volumes des Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session, sont les suivants : vol. I, Rapport et Annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), contenant notamment les résolutions et décisions de la Conférence; vol. II, Résumés des déclarations faites par les chefs de délégation et comptes rendus analytiques des séances plénières (numéro de vente : F.83.II.D.7); vol. III, Documentation de base (numéro de vente : F.83.II.D.8).

Les cotes des résolutions et des décisions des sessions de la Conférence se composent d'un nombre en chiffres arabes, suivi de "(II)", "(III)", "(IV)", "(V)" ou "(VI)", selon le cas; par exemple : 1 (II), 36 (III), 85 (IV), 101 (V), 136 (VI), etc.

Les cotes des résolutions et des décisions du Conseil se composent d'un nombre en chiffres arabes, qui est le numéro d'ordre de la résolution ou de la décision, suivi entre parenthèses d'un nombre en chiffres romains indiquant la session à laquelle la disposition a été prise.

#### Annexes

Les textes qu'il est décidé de faire figurer parmi les documents imprimés d'une session du Conseil paraissent en tant qu'annexes aux Documents officiels du Conseil, sous la forme de fascicules brochés correspondant aux divers points de l'ordre du jour.

#### Suppléments

Les Documents officiels du Conseil comprennent les suppléments ci-après :

<u>Supplément No</u>	<u>Trente-troisième session (première partie)</u>	<u>Cote</u>
1	Rapport du Conseil, première partie : décisions )	
	)	TD/B/1118
1A	Rapport du Conseil : actes )	
2	Rapport du Comité spécial des préférences sur sa quatorzième session	TD/B/1105
3	Rapport de la Commission des articles manufacturés sur sa onzième session	TD/B/1106
4	Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa douzième session	TD/B/1119
5	Rapport de la Commission du transfert de technologie sur sa sixième session	TD/B/1122
6	Rapport de la Commission des transports maritimes sur sa douzième session	TD/B/1123
7	Rapport de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce sur la première partie de sa douzième session	TD/B/1124
8	Rapport de la Commission des produits de base sur sa douzième session	TD/B/1132
9	Rapport de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce sur la seconde partie de sa douzième session	TD/B/1133
	<u>Trente-troisième session (seconde partie)</u>	
1	Rapport du Conseil, première partie : décisions )	
	)	TD/B/1138
1A	Rapport du Conseil : actes )	

Quinzième session extraordinaire

1 Rapport du Conseil, première partie : décisions )  
 ) TD/B/1140  
1A Rapport du conseil : actes )

Trente-quatrième session (première partie)

1 Rapport du Conseil, première partie : décisions )  
 ) TD/B/1152  
1A Rapport du conseil : actes )

TABLE DES MATIERES

[Original : arabe]  
[26 février 1988]

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 13	1
A. Ordre du jour .....	3	1
B. Election du Bureau .....	4 - 5	1
C. Composition et participation aux travaux .....	6 - 12	1
D. Résolution et décisions portées à l'attention de l'Assemblée générale pour examen ou suite à donner	13	3
II. RESOLUTION ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A LA PREMIERE PARTIE DE SA TRENTE-QUATRIEME SESSION .....		4
A. Résolution .....		4
B. Décisions .....		4
C. Autres décisions .....		4
III. DECLARATIONS FAITES A LA 719e SEANCE AU SUJET DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL AU COURS DE LA PREMIERE PARTIE DE SA TRENTE-QUATRIEME SESSION .....		18
A. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs .....		18
B. Ordre du jour provisoire de la seconde partie de la trente-quatrième session du Conseil et organisation des travaux de la session .....		18

Annexes

I. Ordre du jour de la première partie de la trente-quatrième session du Conseil du commerce et du développement, adopté par le Conseil à sa 713e séance, le 5 octobre 1987 .....	22
II. Ordre du jour provisoire de la seconde partie de la trente-quatrième session du Conseil .....	24

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport à l'Assemblée générale a été établi conformément aux directives données par le Conseil du commerce et du développement dans l'annexe de sa décision 302 (XXIX), du 21 septembre 1984. En application du paragraphe 1 de ces directives, le rapport complet sera publié dans la série des Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-quatrième session (Suppléments Nos 1 et 1A).

2. La première partie de la trente-quatrième session du Conseil du commerce et du développement s'est tenue à Genève du 5 au 16 octobre et le 21 octobre 1987. Le Conseil a ajourné ses travaux jusqu'au 19 novembre 1987, date à laquelle il examinera le rapport du Groupe de travail intergouvernemental spécial créé en vertu de la décision 347 (XXXIV) relative à l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (décision 1987/112 du Conseil économique et social). La session a été ouverte par M. Saad Alfarargi (Egypte), président sortant.

### A. Ordre du jour

3. L'ordre du jour de la session est reproduit à l'annexe I ci-après.

### B. Election du Bureau

4. Le Bureau du Conseil, élu à la séance d'ouverture (713e séance), le 5 octobre 1987, était composé comme suit :

Président : M. Georg Massion (République fédérale d'Allemagne)

Vice-Présidents : M. Gustavo Albin Santos (Mexique)  
M. Salem Jaber Al-Ahmad Al-Sabah (Koweït)  
M. José Maria Araneo (Uruguay)  
M. Tobgye S. Dorji (Bhoutan)  
M. Oto Hlavacek (Tchécoslovaquie)  
M. Mogens Isaksen (Danemark)  
M. Joseph C. Petrone (Etats-Unis d'Amérique)  
M. Samuel Ernest Quarm (Ghana)  
M. Georg Reish (Autriche)  
M. Vladimir Tchekline (Union des Républiques socialistes soviétiques)

Rapporteur : M. Mohammed Saïd Benryane (Maroc)

5. Le Bureau du Comité des sessions était composé comme suit :

Président : M. Ilian Bozev (Bulgarie)

Vice-Président/Rapporteur : Mme Saodah B. A. Sjahruddin (Indonésie)

### C. Composition et participation aux travaux

6. Les Etats membres ci-après de la CNUCED, membres du Conseil, étaient représentés à la session : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bénin, Birmanie, Bolivie, Bhoutan, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili,



Chine, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique allemande, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre et Zimbabwe.

7. Un autre Etat membre de la CNUCED, non membre du Conseil, était représenté à la session : Saint-Siège.

8. L'Organisation de libération de la Palestine a participé à la session conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974; l'African National Congress of South Africa et le Pan Africanist Congress of Azania y ont participé conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée, en date du 10 décembre 1976.

9. Le Programme des Nations Unies pour le développement était représenté à la session. Le Centre du commerce international CNUCED/GATT était également représenté.

10. Les institutions spécialisées et apparentées suivantes étaient représentées à la session : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la Santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. L'Agence internationale de l'énergie atomique et le GATT étaient aussi représentés.

11. Les organismes intergouvernementaux suivants étaient représentés à la session : Association des pays exportateurs de minerai de fer, Bureau international des textiles et du vêtement, Communauté économique européenne, Ligue des Etats arabes, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de l'unité africaine et Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale.

12. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la session : Catégorie générale : Chambre de commerce internationale, Comité consultatif mondial de la Société des Amis (Quakers), Confédération internationale des syndicats libres, Conseil international des femmes, Fédération syndicale mondiale, Fondation internationale pour un autre développement, International Bar Association et Société internationale pour le développement. Catégorie spéciale : Association du transport aérien international, Association internationale des banques islamiques.

D. Résolution et décisions portées à l'attention de l'Assemblée générale pour examen ou suite à donner\*

13. Le Conseil appelle l'attention de l'Assemblée générale sur la résolution et sur les décisions suivantes, dont le texte est reproduit à la section II ci-après :

Résolution

- 352 (XXXIV) Groupe de travail intergouvernemental spécial sur l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (décision 1987/112 du Conseil économique et social)

Décisions

- 347 (XXXIV) Etude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (décision 1987/112 du Conseil économique et social)
- 348 (XXXIV) Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990
- 349 (XXXIV) Préparation du bilan général de l'application du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés
- 350 (XXXIV) Arrangements relatifs au suivi et à l'examen de la mise en oeuvre de l'Acte final de la septième session de la Conférence
- 351 (XXXIV) Examen du calendrier des réunions

---

\* Toutes adoptées sans vote par le Conseil.

II. RESOLUTION ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A LA PREMIERE PARTIE DE SA TRENTE-QUATRIEME SESSION

A. Résolution

	<u>Pages</u>
352 (XXXIV) Groupe de travail intergouvernemental spécial sur l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (décision 1987/112 du Conseil économique et social) .....	5

B. Décisions

347 (XXXIV) Etude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (décision 1987/112 du Conseil économique et social) .....	5
348 (XXXIV) Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 .....	7
349 (XXXIV) Préparation du bilan général de l'application du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés .....	8
350 (XXXIV) Arrangements relatifs au suivi et à l'examen de la mise en oeuvre de l'Acte final de la septième session de la Conférence .....	10
351 (XXXIV) Examen du calendrier des réunions .....	11

C. Autres décisions

Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1988 .....	15
Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 78 du règlement intérieur du Conseil .....	16
Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 79 du règlement intérieur du Conseil .....	16
Autres dispositions prises par le Conseil .....	16

## A. Résolution

352 (XXXIV). Groupe de travail intergouvernemental spécial sur l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique et social (décision 1987/112 du Conseil économique et social)

Le Conseil du commerce et du développement,

Ayant examiné les résultats des travaux du Groupe de travail intergouvernemental spécial sur l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique et social, institué en vertu de la décision 347 (XXXIV) du Conseil, en date du 15 octobre 1987,

1. Approuve le rapport du Groupe de travail intergouvernemental spécial 1/;
2. Décide de transmettre le rapport à la Commission spéciale chargée de l'examen approfondi de la structure intergouvernementale et des fonctions de l'Organisation des Nations Unies dans les domaine économique et social, conformément à la demande formulée par le Conseil économique et social dans sa décision 1987/112 du 6 février 1987;
3. Décide en outre que les mesures qui y sont énoncées, ainsi que les dispositions pertinentes des résolutions et décisions antérieures, en particulier de la résolution 231 (XXII) du Conseil du commerce et du développement, devront être effectivement appliquées au sein du mécanisme de la CNUCED, et prie le Secrétaire général de la CNUCED de veiller à la mise en oeuvre intégrale des mesures en question qui relèvent de sa compétence;
4. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de porter à l'attention des Etats membres, par le biais du mécanisme de consultation mis en place au titre de la résolution 231 (XXII) du Conseil, tous les faits nouveaux pouvant avoir des répercussions sur l'application intégrale des mesures visées au paragraphe 3 ci-dessus;
5. Décide de réexaminer en 1988, et par la suite à intervalles réguliers, les mesures convenues et de prendre, à la lumière de cet examen, toutes dispositions pouvant s'avérer nécessaires en ce qui concerne le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, et de décider alors de la périodicité des examens ultérieurs.

72le séance plénière  
20 novembre 1987

## B. Décisions

347 (XXXIV). Etude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (décision 1987/112 du Conseil économique et social)

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, du 30 décembre 1964, ainsi que les résolutions et décisions pertinentes ultérieures

concernant le mandat de la CNUCED, et les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement relatives aux questions de rationalisation,

Rappelant également la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, du 19 décembre 1986, sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies,

Rappelant en outre la décision 1987/112 du Conseil économique et social, en date du 6 février 1987, portant création de la Commission spéciale chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, dans laquelle le Conseil économique et social a prié tous les organes subsidiaires de l'Assemblée générale compétents dans les secteurs économique et social :

"de soumettre à la Commission spéciale, dans les 30 jours suivant la clôture de leur prochaine session, leurs vues et propositions sur les moyens propres à atteindre les objectifs énoncés dans la recommandation 8 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau en ce qui concerne leur fonctionnement et celui de leurs organes subsidiaires" [al. i)]

1. Décide :

a) De créer un groupe de travail intergouvernemental spécial chargé d'élaborer, en tenant compte des objectifs mentionnés ci-dessus, un rapport que le Conseil examinera et sur lequel il statuera, comme suite à la demande du Conseil économique et social rappelée plus haut;

b) Que le Groupe de travail spécial, s'appuyant sur l'expérience acquise à la CNUCED, examinera plus particulièrement les questions relatives aux possibilités d'améliorer encore le mode de fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, la structure de ce mécanisme ainsi que les relations entre la CNUCED et les autres organes compétents dans les secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies;

c) Que le Groupe de travail spécial sera composé de 19 membres, comme suit : neuf membres du Groupe des 77; six membres du Groupe B; trois membres du Groupe D; et la Chine; qu'il sera ouvert à la participation de tous les membres du Conseil, tiendra des séances formelles et informelles, si nécessaire, en fonction des ressources et des installations disponibles, et aura un président et deux vice-présidents;

2. Décide en outre que le Groupe de travail spécial adoptera son rapport avant le 13 novembre 1987 de façon à le soumettre à la reprise de la première partie de la trente-quatrième session du Conseil, les 19 et 20 novembre 1987.

718e séance plénière  
15 novembre 1987

348 (XXXIV). Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant les paragraphes 4 et 5 de la résolution S-13/2 de l'Assemblée générale en date du 1er juin 1986,

Rappelant aussi le paragraphe 1 de sa décision 345 (XXXIII) du 3 avril 1987 soulignant l'importance de la contribution de la CNUCED au Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 2/,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 3/, conformément à sa décision 345 (XXXIII) du 3 avril 1987,

Soulignant que la CNUCED devrait continuer à contribuer à la mise en oeuvre du Programme d'action dans ses domaines de compétence et conformément à son mandat et à ses programmes,

Tenant compte du mécanisme de consultation prévu dans la décision 143 (XVI) du 23 octobre 1976 et dans la résolution 231 (XXII) du 20 mars 1981 du Conseil,

1. Prend note du rapport du Secrétaire général de la CNUCED;
2. Approuve les éléments de programme concernant le suivi à la CNUCED du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, et demande au Secrétaire général de la CNUCED de mettre en oeuvre les éléments de programme joints en annexe au budget-programme de la CNUCED pour l'exercice biennal 1988-1989; une attention particulière devrait être accordée, notamment, aux politiques relatives à la production et au commerce des produits de base, à la gestion de la dette et à l'utilisation du système généralisé de préférences;
3. Souligne qu'il importe de renforcer les activités d'assistance technique de la CNUCED dans le cadre du Programme d'action en utilisant pleinement les ressources du PNUD et les autres ressources disponibles;
4. Souscrit en outre à l'initiative du Secrétaire général de la CNUCED visant à établir un rapport sur l'interaction entre l'environnement extérieur et les efforts des pays africains pour mettre en oeuvre les dispositions pertinentes du Programme d'action, compte tenu des travaux entrepris par d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies;
5. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de convoquer, selon les besoins, des consultations spéciales afin d'aider le Conseil dans ses tâches de surveillance et d'examen des activités se rapportant au Programme d'action des Nations Unies en vue de renforcer et d'accélérer la mise en oeuvre dudit programme à la CNUCED;

6. Invite les Etats, les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales à apporter des ressources à l'appui des activités du secrétariat concernant la mise en oeuvre du Programme d'action.

719e séance plénière  
16 octobre 1987

349 (XXXIV). Préparation du bilan général de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant la résolution 40/205 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1985 relative à l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés,

Rappelant également sa propre décision 329 (XXXII) du 21 mars 1986 sur le bilan général de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés,

Rappelant en outre l'Acte final de la septième session de la Conférence 4/,

Recommande à l'Assemblée générale :

a) Qu'une deuxième conférence des Nations Unies de haut niveau sur les pays les moins avancés soit convoquée en 1990;

b) Que le mandat de la conférence soit le suivant :

- i) Bilan des progrès accomplis jusqu'alors dans la décennie au niveau des pays;
- ii) Bilan des mesures internationales d'appui et en particulier de l'aide publique au développement;
- iii) A la lumière des bilans visés aux alinéas i) et ii), examen et formulation appropriée et adoption de politiques et de mesures nationales et internationales propres à accélérer le développement des pays les moins avancés pendant les années 90 conformément à leurs objectifs nationaux à long terme en matière sociale et économique;

c) Que l'offre généreuse faite par la France d'être l'hôte de la conférence soit acceptée;

d) Que la conférence ait lieu en septembre 1990;

e) Qu'il soit convoqué, afin de préparer la conférence, une session de la Réunion d'experts gouvernementaux de pays donateurs et d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique avec les représentants de pays les moins avancés pendant le printemps de 1989, suivie d'une session du Groupe intergouvernemental chargé des pays les moins avancés (Comité préparatoire de la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays les moins

avancés) au début de 1990. Ces deux sessions dureraient une semaine et demie et deux semaines respectivement. Leurs mandats respectifs sont joints en annexe à la présente décision.

719e séance plénière  
16 octobre 1987

#### ANNEXE I

Réunion d'experts gouvernementaux de pays donateurs et d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique avec les représentants de pays les moins avancés

##### Mandat

L'objet de la réunion est d'apporter une contribution sur des questions de fond à la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra en 1990. Compte tenu du nouveau Programme substantiel d'action, la réunion aura pour mandat :

- a) De faire le bilan de la situation socio-économique des pays les moins avancés pendant les années 80 eu égard aux mesures nationales et internationales en cours d'exécution;
- b) D'examiner les besoins des pays les moins avancés touchant tout particulièrement leur développement qui appellent un renforcement des efforts durant les années 90;
- c) De déterminer et d'examiner les mesures à prendre aux niveaux national et international pour accélérer le développement des pays les moins avancés pendant les années 90;
- d) De rendre compte des résultats de ses délibérations au titre des alinéas a), b) et c) à la conférence par l'intermédiaire du Groupe intergouvernemental chargé des pays les moins avancés.

#### ANNEXE II

Groupe intergouvernemental chargé des pays les moins avancés (Comité préparatoire de la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés)

##### Mandat

- i) Préparation technique de la conférence sur la base du rapport de la Réunion d'experts gouvernementaux de pays donateurs et d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique avec les représentants de pays les moins avancés, et de toutes les autres contributions pertinentes;
- ii) Ordre du jour provisoire de la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
- iii) Projet de règlement intérieur de la conférence;
- iv) Organisation des travaux de la conférence.



350 (XXXIV). Arrangements relatifs au suivi et à l'examen de la mise en oeuvre de l'Acte final de la septième session de la Conférence

Le Conseil du commerce et du développement,

Ayant examiné la note du secrétariat de la CNUCED contenant des suggestions sur les arrangements relatifs au suivi et à l'examen de la mise en oeuvre de l'Acte final de la septième session de la Conférence 5/,

Décide :

a) Que les organes intergouvernementaux de la CNUCED, y compris ceux qui seraient chargés de préparer la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés prévue pour 1990, suivront et garderont à l'étude l'application des politiques et mesures définies dans l'Acte final, en fonction de leur mandat; qu'ils étudieront aussi la nécessité d'adapter et d'étoffer ces politiques et mesures en fonction de l'évolution de la situation et qu'ils aménageront en conséquence leur ordre du jour;

b) Qu'il suivra les progrès réalisés par ces organes intergouvernementaux dans l'exécution de ces tâches et, compte tenu des progrès accomplis et des travaux d'autres organes intergouvernementaux compétents, qu'il gardera à l'étude, conformément à son propre mandat, la mise en oeuvre de l'Acte final;

c) Que, au titre du point inscrit régulièrement à son ordre du jour sur l'"interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international" et gardant à l'esprit les conséquences pour les orientations à adopter, telles que la Conférence les a exposées 6/, il contribuera :

i) A l'examen de l'interaction des politiques et mesures définies dans l'Acte final, en s'appuyant sur les résultats des travaux entrepris par les organes intergouvernementaux de la CNUCED conformément à l'alinéa a) ci-dessus;

ii) A une coopération internationale visant à améliorer les systèmes, structures et arrangements sur lesquels reposent les relations économiques internationales, en particulier dans les domaines interdépendants des questions monétaires, du financement et du commerce, compte tenu des travaux connexes d'autres organes intergouvernementaux;

d) Qu'il étudiera les meilleurs moyens d'intensifier l'examen auquel il procède régulièrement au titre du point de son ordre du jour mentionné à l'alinéa c) ci-dessus, compte tenu des dispositions pertinentes de l'Acte final, et, à cette fin, qu'il invitera le Secrétaire général de la CNUCED à engager des consultations appropriées en vertu des dispositions fixées dans sa décision 338 (XXXIII) du 9 septembre 1986.

719e séance plénière  
16 octobre 1987

351 (XXXIV). Examen du calendrier des réunions

Le Conseil du commerce et du développement

1. Approuve le calendrier des réunions pour le reste de l'année 1987 et le premier semestre de l'année 1988, tel qu'il figure dans l'annexe de la présente décision;

2. Note que le calendrier présenté pour le deuxième semestre de 1988 et la période postérieure est donné à titre indicatif aux fins de planification et pourra être revu ultérieurement.

719e séance  
16 octobre 1987

ANNEXE

Calendrier des réunions pour le reste de l'année 1987 7/

	<u>Date</u>
Groupe de travail spécial sur l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social <u>8/</u>	19 octobre-13 novembre
Groupe intergouvernemental d'experts du minéral de fer, deuxième session	[2-6 novembre] <u>9/</u>
Comité du tungstène, dix-neuvième session	9-13 novembre
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, sixième session	11-20 novembre
Réunion préparatoire sur le cuivre	16-20 novembre
Conseil du commerce et du développement, trente-quatrième session, reprise de la première partie	19-20 novembre
Groupe de travail des règles d'origine, onzième session <u>10/</u>	23-27 novembre
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, quatorzième session	30 novembre-4 décembre
Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèses maritimes et des questions connexes, troisième session <u>11/</u>	30 novembre-11 décembre

Réunions dont les dates restent à fixer 12/

	<u>Durée</u>
Quatrième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie*	1 semaine et demie

Durée

Groupe d'experts gouvernementaux des aspects économiques et commerciaux du régime de la propriété industrielle, ainsi que de ses aspects relatifs au développement, dans le transfert de technologie aux pays en développement*, deuxième session	1 semaine et demie
Réunion des représentants des gouvernements intéressés sur le transport des cargaisons de vrac* (résolution 120 (V) de la Conférence, par. 5)	1 semaine
Groupe intergouvernemental spécial d'experts de haut niveau chargé d'examiner l'évolution du système monétaire international*, deuxième session	1 semaine
Groupe d'experts gouvernementaux des concepts qui sont à la base des objectifs actuellement fixés pour l'aide et les courants de ressources*, quatrième session	1 semaine et demie
Sous-Comité permanent des produits de base (si nécessaire)	1 ou 2 semaines
Groupe permanent des produits synthétiques et de remplacement (si nécessaire)	1 semaine
Deuxième Réunion préparatoire sur la banane	1 semaine
Deuxième Réunion préparatoire sur la bauxite	1 semaine
Septième (troisième partie) ou huitième Réunion préparatoire sur le cuivre	1 semaine
Reprise de la sixième Réunion préparatoire sur le coton	1 semaine
Réunion (préparatoire) sur les fibres dures	1 semaine
Cinquième Réunion préparatoire sur le minerai de fer	1 semaine
Troisième Réunion préparatoire sur le manganèse	1 semaine
Troisième Réunion préparatoire sur les phosphates	1 semaine
Réunion des pays exportateurs de thé sur la répartition des contingents et sur des normes minimales à l'exportation	3 jours
Quatrième Réunion préparatoire sur le thé <u>13/</u>	1 semaine

Durée

Groupe international d'étude sur le nickel :  
réunion inaugurale 14/ 1 semaine

\* \* \*

Conférences sur des produits de base et autres  
réunions sur des produits de base Selon les besoins  
(25 semaines au maximum)

Groupes de travail, groupes d'étude et groupes  
d'experts Selon les besoins  
(2 semaines et demie  
au maximum)

Projet de calendrier des réunions pour 1988

Date

Commission des transports maritimes, treizième session 8-19 février

Groupe de travail du plan à moyen terme et du  
budget-programme, quinzième session 21-25 mars

Groupe consultatif commun du Centre du commerce  
international CNUCED/GATT, vingt et unième session 15/ 11-15 avril

Conseil du commerce et du développement,  
trente-quatrième session, seconde partie 25 avril-6 mai

Groupe intergouvernemental d'experts des définitions  
et de la méthodologie utilisées dans la Base de  
données de la CNUCED concernant les mesures  
commerciales\*, deuxième session 16-20 mai

Comité spécial des préférences, quinzième session 24 mai-1er juin

Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme, seizième session 12-16 septembre

Réunions des chefs de secrétariat des groupements  
de coopération et d'intégration économiques de pays  
en développement\*, première session 17/ 12-16 septembre

Conseil du commerce et du développement,  
trente-cinquième session, première partie 19-30 septembre

Commission de la coopération économique entre pays  
en développement, cinquième session 3-14 octobre

Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques  
commerciales restrictives, septième session 5-14 octobre

Commission des articles manufacturés, douzième session 17-28 octobre

Date

Groupe de travail sur la transformation, la commercialisation et la distribution, y compris le transport*, deuxième session	24-28 octobre
Conférence de révision de la Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes <u>18/</u> :	
- Réunion préparatoire de hauts fonctionnaires	27-28 octobre
- Conférence de révision	31 octobre - 18 novembre
Commission des produits de base, treizième session	21 novembre - 2 décembre
Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes, cinquième session <u>19/</u>	5-9 décembre
Commission des invisibles et du financement lié au commerce, treizième session, première partie (financement lié au commerce)	5-16 décembre
Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes, quatorzième session	12-16 décembre

Réunions dont les dates restent à fixer

Durée

Commission du transfert de technologie, septième session	2 semaines
Comité du tungstène, vingtième session	1 semaine
Groupe intergouvernemental d'experts du financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation*, reprise de la deuxième session <u>20/</u>	2 semaines
Conseil du commerce et du développement, seizième session extraordinaire <u>21/</u> (décision 317 (S-XIV) du Conseil	2 semaines
* * *	
Conférences sur des produits de base et autres réunions sur des produits de base	Selon les besoins (40 semaines au maximum)
Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts	Selon les besoins (11 semaines au maximum)

Liste indicative des réunions pour 1989

Durée

Conseil du commerce et du développement, trente-cinquième session, deuxième partie	2 semaines
--	------------

	<u>Durée</u>
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, dix-septième session	1 semaine
Conseil du commerce et du développement, trente-sixième session, première partie	2 semaines
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, dix-huitième session	1 semaine
Comité spécial des préférences, seizième session	1 à 2 semaines
Sessions de deux ou trois grandes commissions	Dans le courant de l'année 1 à 2 semaines chacune
Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes, quinzième session	2 semaines
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, huitième session	1 semaine et demie
Sous-Comité permanent des produits de base (si nécessaire)	1 à 2 semaines
Comité du tungstène (si nécessaire)	1 semaine
Groupe permanent des produits synthétiques et de remplacement (si nécessaire)	1 semaine
Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT, vingt-deuxième session <u>22/</u>	5 jours
* * *	
Conférences sur des produits de base et autres réunions sur des produits de base	Selon les besoins (40 semaines au maximum)
Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts	Selon les besoins (16 semaines au maximum)

### C. Autres décisions

#### Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1988

1. A sa 716e séance, le 9 octobre 1987, le Conseil a décidé, conformément à sa décision 236 (XXIII) du 7 octobre 1981, qu'en 1988 le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme se composerait des 19 Etats suivants : Argentine, Bangladesh, Bulgarie, Canada, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Indonésie, Irlande, Japon, Kenya, Pérou, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de  
l'article 78 du règlement intérieur du Conseil

2. A sa 716e séance, le 9 octobre 1987, le Conseil a approuvé la demande de désignation du Groupe de pays latino-américains et des Caraïbes exportateurs de sucre (GEPLACEA) 23/ aux fins de l'article 78 du règlement intérieur du Conseil et de l'article 80 du règlement intérieur de la Conférence.

3. A la même séance, le Conseil a pris note du fait que l'Organisation de coopération régionale pour le développement, organisme intergouvernemental auquel le statut avait été accordé à la quatrième session de la Conférence en 1976, s'appelait désormais Organisation de coopération économique.

Désignation et classement d'organisations non gouvernementales  
aux fins de l'article 79 du règlement intérieur du Conseil

4. A sa 716e séance, le 9 octobre 1987, le Conseil a approuvé les demandes 24/ de cinq organisations non gouvernementales qui avaient sollicité leur désignation et leur classement aux fins de l'article 79 du règlement intérieur du Conseil et de l'article 81 du règlement intérieur de la Conférence, et il a décidé, conformément aux recommandations du Secrétaire général de la CNUCED 25/, que lesdites organisations seraient classées comme suit :

Catégorie générale

Fondation internationale de Genève pour la promotion de l'entreprise

Catégorie spéciale auprès de l'organe de la CNUCED (autre que le Conseil)  
indiqué

	<u>Organe de la CNUCED</u>
Centre européen pour la promotion des innovations technologiques (CEPIT)	Commission du transfert de technologie
Association des constructeurs de bateaux de l'Europe de l'Ouest	Commission des transports maritimes
Association des industriels de l'Amérique latine (AILA)	Commission des produits de base
	Commission des articles manufacturés
World Bureau of Metal Statistics (WBMS)	Commission des produits de base

Autres dispositions prises par le Conseil

1. A sa 719e séance, le 16 octobre 1987, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs 26/.

2. A sa 719e séance, le 16 octobre 1987, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la seconde partie de sa trente-quatrième session 27/, compte tenu de ce que le Président avait indiqué 28/ touchant la suppression du point 6 a) de cet ordre du jour.

3. A cette même séance, il a autorisé le Président, agissant en consultation avec le Secrétaire général de la CNUCED, à modifier l'ordre du jour provisoire en fonction des autres décisions qui pourraient être prises par le Conseil ou par l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session. Il a également prié le Secrétaire général de la CNUCED de consulter les délégations au sujet de l'organisation des travaux de la session et de faire connaître ses suggestions à ce sujet.

4. A sa 713e séance, le 5 octobre 1987, le Conseil a décidé que, conformément à sa décision 338 (XXXIII), les points 3 et 4 resteraient inscrits à l'ordre du jour de la première partie de la trente-quatrième session (voir annexe I ci-après), mais qu'il n'y aurait pas, à cette première partie de la session, de débat général sur ces points. L'intérêt de cette procédure était de permettre l'examen de tout fait nouveau important ayant un rapport avec ces questions.

5. A sa 718e séance, le 15 octobre 1987, le Conseil, ayant adopté la décision 347 (XXXIV) portant création d'un groupe de travail intergouvernemental spécial aux fins d'élaborer un rapport que le Conseil examinerait et sur lequel il statuerait, comme suite à la demande formulée dans la décision 1987/112 du Conseil économique et social, a élu M. Alioune Sene (Sénégal) Président du Groupe, qui serait composé des membres suivants : Groupe des 77 : Egypte, Equateur, Inde, Malaisie, Mexique, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Venezuela et Yougoslavie; Groupe B : Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Irlande, Suède et Suisse; Groupe D : Bulgarie, République démocratique allemande, Union des Républiques socialistes soviétiques et Chine.

6. A sa 718e séance, le 15 octobre 1987, le Conseil a pris acte du rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur les première et seconde parties de sa treizième session ainsi que des conclusions concertées annexées audit rapport 29/ et a décidé que le rapport serait transmis, pour examen, aux organes appropriés de l'ONU.

7. A sa 717e séance, le 13 octobre 1987, le Conseil a pris acte du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa vingtième session 30/ et des observations s'y rapportant.

8. A sa 716e séance, le 9 octobre 1987, le Conseil a pris acte du vingtième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international 31/.

9. A sa 719e séance, le 16 octobre 1987, le Conseil a pris note du rapport sur les "Progrès réalisés en ce qui concerne la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990" 32/.

10. A la même séance, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat intitulé "Evolution récente de la situation économique dans les territoires palestiniens occupés, eu égard notamment au secteur financier" 33/.

11. A cette séance également, le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé "Evaluation des programmes à la CNUCED" 34/.



III. DECLARATIONS FAITES A LA 719e SEANCE AU SUJET DES DECISIONS  
PRISES PAR LE CONSEIL AU COURS DE LA PREMIERE PARTIE DE SA  
TRENTE-QUATRIEME SESSION

A. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

1. Le représentant du Pakistan a dit que sa délégation émettait des réserves quant aux pouvoirs du représentant de l'Afghanistan, pour les raisons qu'elle avait déjà exposées à la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

2. Le représentant de la Chine a dit que la position de son pays au sujet des pouvoirs du représentant de l'Afghanistan n'avait pas changé depuis la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

B. Ordre du jour provisoire de la seconde partie de la trentième session du Conseil et organisation des travaux de la session

3. A la 719e séance, le 16 octobre 1987, le Président a informé le Conseil que des consultations officieuses avaient eu lieu au sujet de l'ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la trentième session (TD/V/L.827) et, à ce propos, il a appelé l'attention du Conseil sur les paragraphes 2, 3 et 5 de ce document, dont le texte était le suivant :

"2. L'inclusion du point 4 de l'ordre du jour provisoire, intitulé 'Examen de l'application des principes directeurs annexés à la résolution 222 (XXI) du Conseil' découle de la décision 288 (XXVIII) du Conseil, qui prévoyait que celui-ci procéderait à un tel examen à sa trentième session. Les modalités de cet examen seront étudiées à l'occasion des consultations du Secrétaire général.

3. Concernant la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la trentième session des points relatifs à l'interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international, et aux problèmes de la dette et du développement des pays en développement, il est rappelé que, conformément à la décision 338 (XXXIII) du Conseil, ces points sont normalement examinés à la première partie de la session du Conseil et que le Secrétaire général de la CNUCED consulte les coordonnateurs des groupes régionaux sur tout fait nouveau important y relatif qui pourrait devoir être examiné à l'une ou l'autre des deux parties de la session. En conséquence, la possibilité reste ouverte que tout fait nouveau important concernant ces points soit abordé à la deuxième partie de la trentième session si les consultations du Secrétaire général de la CNUCED en font ressortir la nécessité.

[...]

5. Le Conseil voudra peut-être autoriser le Secrétaire général de la CNUCED, agissant en consultation avec le Président, à ajuster et à compléter le projet d'ordre du jour provisoire en fonction d'éventuels faits nouveaux, notamment des mesures prises par l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session, étant entendu que toute modification ou addition ferait l'objet de consultations avec les représentants des groupes régionaux dans le cadre du mécanisme consultatif institué en vertu de la décision 143 (XVI) et de la résolution 231 (XXII) du Conseil."

4. Le Président a fait observer que la procédure indiquée au paragraphe 5 vaudrait, notamment, pour toute mesure qui pourrait paraître nécessaire dans le cadre de la préparation du bilan général de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.

5. Il était entendu que les remarques formulées aux paragraphes 2, 3 et 5 du document TD/B/L.827 ainsi que les observations du Président seraient consignées dans le rapport du Conseil ainsi que dans l'ordre du jour provisoire qui serait distribué à la seconde partie de la trente-quatrième session.

6. Conformément à ce qui avait été convenu et aux décisions prises au cours de la session, le point 6 a) "Préparation du bilan général de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés" serait supprimé de l'ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la trente-quatrième session (voir annexe II ci-après).

#### Notes

1/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-quatrième session, annexes, point 5 de l'ordre du jour, document TD/B/1154.

2/ Ibid., point 7 de l'ordre du jour, document TD/B/1146.

3/ TD/B/1146.

4/ Voir TD/351 (à paraître en tant que publication des Nations Unies).

5/ TD/B/L.825.

6/ Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, par. 25 à 32 [voir TD/351 (à paraître en tant que publication des Nations Unies)].

7/ Les réunions dont le titre est suivi d'un astérisque sont à déduire de la dotation pour "Groupes de travail, groupes d'études et groupes d'experts". Sauf indication contraire, toutes les réunions se tiendront à Genève. Toutes les réunions indiquées font l'objet d'une notification écrite, qui est normalement envoyée six semaines avant la date d'ouverture.

8/ Conformément à la décision 347 (XXXIV) du Conseil.

9/ A la 719e séance, le 16 octobre 1987, un représentant du secrétariat a informé le Conseil que cette réunion avait été reportée et que l'on attendait confirmation de nouvelles dates dans un proche avenir.

10/ Les dates de cette réunion doivent être revues compte tenu du fait qu'un groupe a insisté pour que la participation d'un nombre suffisant d'experts soit assurée.

11/ Doit se tenir à la CNUCED, à Genève, les services en étant assurés par la CNUCED et correspondant aux services prévus pour le Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes.

12/ Selon l'usage, les réunions pour lesquelles une dotation a été prévue dans le calendrier pour 1987 mais qui ne se tiendront pas cette année seront inscrites au calendrier pour 1988.

13/ Sous réserve que la Réunion des pays exportateurs de thé sur la répartition des contingents et sur des normes minimales à l'exportation ait donné des résultats satisfaisants.

14/ Coût remboursable, Réunion mentionnée à titre d'information; des consultations doivent avoir lieu pour en déterminer les dates.

15/ Réunion mentionnée à titre d'information.

16/ Devant se tenir au siège de l'Organisation maritime internationale, à Londres, les services en étant assurés par cette organisation.

17/ Réunions organisées conformément au paragraphe 2 a) vii) de la résolution 3 (IV) du 29 novembre 1985 de la Commission de la coopération économique entre pays en développement [Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-deuxième session, Supplément No 3 (TD/B/1083), annexe I] et au paragraphe 13 du rapport du Groupe de travail de l'expansion du commerce et de la coopération économique régionale entre pays en développement sur sa troisième session (document TD/B/C.7/72).

18/ Conformément à l'article 52 de la Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes (TD/CODE/13/Add.1) (Conférence de plénipotentiaires des Nations Unies sur un code de conduite des conférences maritimes, vol. II, Acte final (y compris la Convention et les résolutions) et liste des tonnages requis) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.D.12, première partie, annexe I).

19/ Doit se tenir à la CNUCED, à Genève, les services en étant assurés par la CNUCED et correspondant aux services prévus pour le Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes.

20/ A la première partie de sa deuxième session, le Groupe a décidé de recommander au Conseil du commerce et du développement de convoquer une reprise de la session à une date appropriée, de préférence en 1988.

21/ Pour décider de la suite à donner aux travaux du Groupe intergouvernemental d'experts du financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation et de la convocation éventuelles d'une conférence de négociations sur un mécanisme complémentaire additionnel.

22/ Réunion mentionnée à titre d'information.

23/ TD/B/R.49.

24/ TD/B/R.48/Add.1 à 5.

25/ TD/B/1149.

26/ TD/B/1150. Voir la section III A ci-après pour les déclarations faites à cette occasion par les représentants de la Chine et du Pakistan.

27/ Voir TD/B/L.827.

28/ Voir la section III B ci-après.

29/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-quatrième session, Supplément No 2 (TD/B/1147).

30/ ITC/AG(XX)/108 et Add.1 (distribué aux membres du Conseil sous la cote TD/B/1143).

31/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément no 17 (L/42/17) (distribué aux membres du Conseil sous la cote TD/B/1144).

32/ Voir note 2/.

33/ TD/B/1142.

34/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-quatrième session, annexes, point 9 de l'ordre du jour, document TD/B/1145.

ANNEXE I

Ordre du jour de la première partie de la trente-quatrième session  
du Conseil du commerce et du développement, adopté par le Conseil  
à sa 713e séance, le 5 octobre 1987

1. Questions de procédure :
  - a) Election du bureau;
  - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
  - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
  - d) Ordre du jour provisoire de la seconde partie de la trente-quatrième session du Conseil et organisation des travaux de la session.
2. Arrangements relatifs au suivi et à l'examen de la mise en oeuvre de l'Acte final de la septième session de la Conférence.
3. Interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international.
4. Les problèmes de la dette et du développement des pays en développement.
5. Etude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (décision 1987/112 du Conseil économique et social).
6. Questions requérant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes, ou qui s'y rattachent :

Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur les première et seconde parties de sa treizième session.
7. Autres problèmes qui se posent en matière de commerce et de développement :
  - a) Promotion des exportations : rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa vingtième session;
  - b) Développement progressif du droit commercial international : vingtième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
  - c) Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990;
  - d) Préparation du bilan général de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés (résolution 40/205 de l'Assemblée générale).
8. Assistance au peuple palestinien (résolutions 146 (VI) et 169 (VII) de la Conférence).
9. Evaluation des programmes à la CNUCED.

10. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
  - a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections;
  - b) Annonce de tous changements intervenus dans la composition du Conseil et élection de membres des grandes commissions;
  - c) Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1988;
  - d) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 78 du règlement intérieur du Conseil;
  - e) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 79 du règlement intérieur du Conseil;
  - f) Examen du calendrier des réunions;
  - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport du Conseil.

Ordre du jour provisoire de la seconde partie de la trente-quatrième session du Conseil a/

1. Questions de procédure :
  - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
  - b) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
  - c) Ordre du jour provisoire de la première partie de la trente-cinquième session ordinaire du Conseil et organisation des travaux de la session;
  - d) Désignation du Président de la trente-cinquième session du Conseil (décision 338 (XXXIII) du Conseil).
2. Protectionnisme et aménagements de structure.
3. Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent.
4. Examen de l'application des principes directeurs annexés à la résolution 222 (XXI) du Conseil b/.
5. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent.
6. Autres questions concernant le commerce et le développement :

Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.
7. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
  - a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections;
  - b) Annonce de tous changements intervenus dans la composition du Conseil et élection de membres des grandes commissions;
  - c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 78 du règlement intérieur du Conseil;
  - d) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 79 du règlement intérieur du Conseil;
  - e) Examen du calendrier des réunions;
  - f) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Conseil.

Notes

a/ Approuvé par le Conseil à sa 719e séance, le 16 octobre 1987. Voir plus haut, par. 15 et 16 et 33 à 36.

b/ Résolution 222 (XXI) du 27 septembre 1980 sur les problèmes de la dette et du développement des pays en développement.



---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو جنيف .

#### 如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---